



**BERYL  
PATRIMOINE**  
Burret & Associés Patrimoine devient BERYL PATRIMOINE

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Dans la charte de bonne conduite, sont référencées les bases structurelles et le devoir moral que nous nous imposons afin de faire notre métier de la meilleure des manières et sur du long terme.

## **1 Multiplicité et adaptabilité des solutions proposées**

Nous avons choisi un axe délibérément ouvert concernant le type de solutions à préconiser. Nous sélectionnons nos partenaires en étudiant leur antériorité, leur solidité, les valeurs et les engagements de l'entreprise.

La véritable question serait plutôt de savoir si elle est adaptée, personnalisable à notre client ? Enfin, quel est l'actif à privilégier ?

La gestion de patrimoine part d'un principe de personnalisation d'une solution. Lorsque la stratégie est choisie, il reste à sélectionner le « sous-jacent ».

## **2 Analyse objective des sociétés avec lesquelles nous travaillons**

Sur notre site ou notre cabinet de gestion de patrimoine, nous n'acceptons pas d'avantages ou d'engagements qui nous rendraient redevables.

Nous mettons tous nos partenaires sur une même égalité. Nos choix se portent sur les produits, le SAV et bien entendu, les perspectives et la personnalisation du conseil pour nos clients.

## **3 Privilégier un actif ou des solutions éthiques ou « vertes » si tel est votre souhait**

Notre société est soucieuse de l'environnement. A qualité égale, elle choisira toujours l'actif qualifié de vert, d'éthique si c'est votre souhait.

Nous avons également décidé d'avoir une politique de fonctionnement plus verte avec :

- Moins d'impression et recyclage du papier en brouillon ;
- La baisse du chauffage à 19°C dans nos locaux ;
- L'arrêt de nos ordinateurs tous les soirs et du copieur le week-end ou en cas de fermeture prolongée ;
- La mise en place d'une gourde réutilisable pour tous les collaborateurs ;
- L'utilisation des transports en commun pour tous les collaborateurs ;
- L'installation d'un composteur pour nos déchets verts.

#### 4 Se rémunérer de manière raisonnée et transparente

Différentes législations mènent à une transparence de plus en plus perceptible. Une certaine opacité et une pluralité de revenus ont été contestées par le passé.

La législation concernant la commercialisation de produits financiers a beaucoup avancé depuis quelques années. Il faut comprendre que les sociétés dites de gestion de patrimoine ont parfois le curseur pour composer la propre marge qu'ils vont facturer à leur clientèle. En effet, en tant qu'apporteur d'affaires, il est sur certains produits, possible de faire varier une certaine partie des frais. Il est logique de se faire rémunérer pour un travail effectué mais parfois, cela peut être au détriment du client, surtout si ce dernier n'a pas l'information. Nous prenons donc le parti d'être clairs sur notre rémunération ainsi que notre activité.

#### 5 Faire ce que l'on a prévu

Nous avons un engagement fort sur la pérennité de la relation et sur la qualité du suivi client. Lorsqu'une opération commerciale est réalisée nous continuons d'accorder la même disponibilité à un client qu'à un futur client potentiel. Nous inscrivons la relation avec nos clients dans la durée avec une confiance réciproque qui est nécessaire à notre partenariat de confiance.

Nous veillons à ce que cela reste un accompagnement sur du long terme et organisons notre relation. Nous convenons de la fréquence à laquelle il faut vous contacter et vous pouvez nous joindre à tous moments.

#### 6 Rapport de confiance

Pour nous la confiance doit être réciproque. Nos clients nous font confiance et nous leur faisons confiance également. Lors de la mise en place de la relation nous passons beaucoup de temps à collecter les informations et à traiter ces dernières afin de mettre en place un dossier patrimonial complet pour nos clients. Notre pratique des honoraires au forfait démontre que nous nous engageons dans une relation sur la durée.

#### 7 Privilégier la digitalisation

Nous privilégions actuellement une politique écologique en préférant des souscriptions digitalisées chez des assureurs, des sociétés de gestion et de manière plus générale, l'ensemble de nos relations professionnelles.



## 8 Être clair et pédagogique

Notre site internet se doit d'être accessible et compréhensible. Nous nous devons d'être à l'écoute de nos clients et des personnes qui vont le consulter. Nous considérons que la formation de nos clients fait partie de nos missions.

## 9 La charte de bonne conduite

Cette charte de bonne conduite est évolutive. Elle doit être respectée. N'hésitez pas à nous poser vos questions.

**Virginie BURET Fondatrice du cabinet BERYL PATRIMOINE**